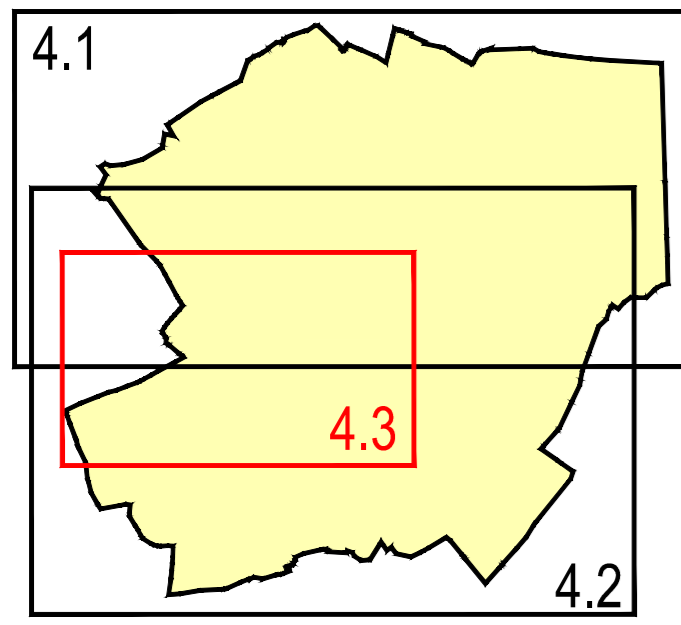


Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
Bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	30 octobre 2014
Révisé le	7 juillet 2016
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Pièce
4.3

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti remarquable
- Château
- Mur
- Chapelle
- Gare
- Ferme
- Moulin
- Bâtiment
- Éléments architecturaux
- Lavoir
- Abreuvoir
- Croix
- Secteur
- Ensemble bâti

Patrimoine naturel :

- Alignement d'arbres (A)
- Secteur
- Parc

Légende :

- Zone UA
- Zone UB
- Zone UI
- Zone AU
- Zone A
- Zone N
- Espace boisé classé à conserver
- Implantation à l'alignement
- Information relative aux périmètres ICPE selon décret du 31/12/2013

Emplacement réservé		
Objet	Bénéficiaire	Superficie
1	Commune	350 m ² environ
2	Commune	450 m ² environ
3	Commune	780 m ² environ
4	Commune	150 m ² environ
5	Commune	40 m ² environ
6	Commune	14100 m ² environ
7	Commune	450 m ² environ
8	Commune	910 m ² environ
9	Commune	140 m ² environ

